

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le MINISTERE DES SPORTS

Représenté par la directrice des sports, Laurence LEFEVRE
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la FEDERATION FRANÇAISE DE RUGBY A XIII

Représentée par son président, Monsieur Marc PALANQUES
Désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 78810514600054

Article 1 :

La subvention prévue pour 2017 à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de 20 000 € pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Compétitions internationales en France (20 000 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 417 586 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Les aides personnalisées aux sportifs de haut niveau de la fédération sont mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le

11 SEP. 2017

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE RUGBY A XIII

LA DIRECTRICE DES SPORTS

Laurence LEFEVRE

569217
VISE LE 05/09/2017 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 21.0.126.7502

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Rendre accessible la pratique à tous publics par l'aménagement des règles du jeu	164 000 €	75 000 €	42 500 €	121 500 €
Action 1				
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	164 000 €	75 000 €	42 500 €	121 500 €
Structuration fédérale	104 000 €	40 000 €	32 500 €	71 500 €
Mettre en place des actions de sensibilisation dans les milieux scolaires et universitaires	60 000 €	35 000 €	10 000 €	50 000 €
Action 1	38 000 €	12 500 €	11 000 €	27 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	38 000 €	12 500 €	11 000 €	27 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	498 000 €	70 000 €	18 000 €	480 000 €
Action 1	498 000 €	70 000 €	18 000 €	480 000 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	498 000 €	70 000 €	18 000 €	480 000 €
Soutenir la formation de l'encadrement sportif	498 000 €	70 000 €	18 000 €	480 000 €
Action 1	10 000 €	4 000 €	4 000 €	6 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	10 000 €	4 000 €	4 000 €	6 000 €
Action 4	75 000 €	40 000 €	20 000 €	55 000 €
Formations fédérales	75 000 €	40 000 €	20 000 €	55 000 €
Structurer le rugby à XIII français grâce à l'emploi et à la gestion administrative	300 000 €	100 000 €	45 000 €	255 000 €
Action 1	120 000 €	30 000 €	0 €	120 000 €
Structuration fédérale	120 000 €	30 000 €	0 €	120 000 €
Action 4	180 000 €	70 000 €	45 000 €	135 000 €
Professionalisation de l'activité	180 000 €	70 000 €	45 000 €	135 000 €
Protéger la santé du pratiquant régulier et du pratiquant occasionnel	111 500 €	75 000 €	41 586 €	69 914 €
Action 3	111 500 €	75 000 €	41 586 €	69 914 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	33 000 €	25 000 €	18 586 €	14 414 €
Accompagnement sanitaire préventif	59 000 €	43 000 €	23 000 €	36 000 €
Prévention dopage	5 000 €	2 000 €	0 €	5 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	14 500 €	5 000 €	0 €	14 500 €
Atteindre les podiums internationaux	706 760 €	348 760 €	252 000 €	454 760 €
Action 2	706 760 €	348 760 €	252 000 €	454 760 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	18 760 €	18 760 €	0 €	18 760 €
Aides personnalisées (AP)	123 000 €	50 000 €	45 000 €	78 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	200 000 €	95 000 €	75 000 €	125 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	125 000 €	80 000 €	62 000 €	63 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	240 000 €	105 000 €	70 000 €	170 000 €
Développer le respect, l'éthique, et le fair play auprès de tous les publics	24 500 €	10 000 €	8 500 €	16 000 €
Action 1	24 500 €	10 000 €	8 500 €	16 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	24 500 €	10 000 €	8 500 €	16 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	20 000 €	20 000 €	20 000 €	0 €
Action 1	20 000 €	20 000 €	20 000 €	0 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	20 000 €	20 000 €	20 000 €	0 €
TOTAL	1 947 760 €	755 260 €	462 586 €	1 485 174 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées : **45 000 €**

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées : **417 586 €**



Relevé d'identité bancaire

BANQUE POPULAIRE DU SUD

Domiciliation : FFR13

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
16607	00090	98121625259	71

BIC : CCBPFRPPPPG

IBAN : FR76 1660 7000 9098 1216 2525 971

Titulaire du compte : FFR 13

Siret : 78810514600054
46 route Minervoise

11000 CARCASSONNE



Relevé d'identité bancaire

BANQUE POPULAIRE DU SUD

Domiciliation : FFR13

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
16607	00090	98121625259	71

BIC : CCBPFRPPPPG

IBAN : FR76 1660 7000 9098 1216 2525 971

Titulaire du compte : FFR 13

Siret : 78810514600054
46 route Minervoise

11000 CARCASSONNE



Relevé d'identité bancaire

BANQUE POPULAIRE DU SUD

Domiciliation : FFR13

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
16607	00090	98121625259	71

BIC : CCBPFRPPPPG

IBAN : FR76 1660 7000 9098 1216 2525 971

Titulaire du compte : FFR 13

Siret : 78810514600054
46 route Minervoise

11000 CARCASSONNE

